



# Procès verbal

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 10 mai 2023 - PV N°34

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne Marie -MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique  
**EXCUSES** : MM. RAINIER Christian - NOVARO Marc

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art.XIV.2 des R.P. du District).

### ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 06, 07 ET 08 MAI 2023***

#### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

##### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51623.1 SARLAT MARCILLAC 2 - THIVIERS ND DGNE

51605.1 NOTRE DAME SANILHAC - BOULAZAC 2

DEPARTEMENTAL 2

Poule B 50251.1 LIMENS JSA 2-RAZAC

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50604.2 HAUTEFORT GENIS E. 1 - CHAMPAGNAC

Poule D 51115.2 BELVES - LE MONTEIL

Poule E 51235.2 PETIT BERSAC - LEGUILLAC

51518.2 PAYS MONTAIGNE GURCON 3 - RAZAC 2

##### **LITIGES ET CONTENTIEUX**

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50595.2 EXCIDEUIL ST MEDARD 2 - HAUTEFORT GENIS E. 1

Poule D 51098.2 COURS DE PILE 2 - GARDONNE

#### **FEUILLES DE MATCHS ENVOIS TARDIFS OU LETTRES TAXEES**

DEPARTEMENTAL 4

POULE B-51197.2-PERIGORD CENTRE 3

#### **FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME**

CRITERIUM A 8

Poule A 55240.2 PERIGORD VERT 3

Poule B 55265.2 VILLAC 2

FEMININES A 8 2EME DIVISION

53657.1 ST PAUL LA ROCHE

#### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1<sup>er</sup> forfait)



# Procès verbal

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50186.1 TERRASSON

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 50489.1 PRIGONRIEUX 3

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50600.2 TOCANE CELLES E. 2

COUPE DORDOGNE FUTSAL (du 03/05/2023)

55837.1 BERGERAC LA CATTE

## DIVERS

### ½ FINALES CHAMPIONNATS SENIORS

#### **DEPARTEMENTAL 3**

L'article IV.2.b du Titre V des Règlements Particuliers du District s'applique.

Les 4 premières équipes seront classées de 1 à 4 selon le principe points/matches. En cas d'égalité les équipes seront départagées par le goal average puis en cas de nouvelle égalité la meilleure attaque.

L'équipe classée 1 recevra l'équipe classée 4 sur le terrain de l'équipe classée 1. L'équipe classée 2 recevra l'équipe classée 3 sur le terrain de l'équipe classée 2.

Les demi-finales se dérouleront le dimanche 04 juin 2023 en 2 fois 45 mn et tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

#### **DEPARTEMENTAL 4**

Les 5 équipes classées première de leur poule seront classées de 1 à 5 selon le principe points / matches. En cas d'égalité les équipes seront départagées par le goal average puis en cas de nouvelle égalité la meilleure attaque. L'équipe classée 1 recevra l'équipe classée 5 sur un match 2x45 et tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

Les équipes classées 2-3 et 4 se rencontreront sous forme de triangulaire chez le club classé 2.

Matches de 45 minutes selon le calendrier suivant :

- 1<sup>er</sup> match : 3 contre 4
- 2<sup>ème</sup> match : 2 contre le perdant du 1<sup>er</sup> match
- 3<sup>ème</sup> match : 2 contre le vainqueur du 1<sup>er</sup> match

Un vainqueur sera établi par tir au but en cas d'égalité pour chaque match

Chaque équipe jouera ainsi 2 fois 45mn

### REGLEMENT DES TRIANGULAIRES

- Matches de 45 minutes

- Attribution des points :

Match gagné :	3 points
Match nul avec victoire aux tirs aux but :	2 points
Match nul avec défaite aux tirs aux but :	1 point
Match perdu :	0 point
Match perdu par pénalité ou par forfait :	-1 point

- Feuille de match papier

- 16 joueurs inscrits, les mêmes pour les 2 matchs. Seulement 14 joueurs pourront participer.

- Si carton jaune au 1<sup>er</sup> match : remise à zéro pour le second

- Si carton rouge au 1<sup>er</sup> match : le joueur ne pourra pas jouer le second match mais l'équipe pourra être à 14 mais plus que 15 inscrits sur la feuille de match. Le dossier sera transmis à la commission de discipline

- Si carton rouge au second match : le dossier sera transmis à la commission de discipline.



# Procès verbal

- L'équipe déclarée finaliste sera celle ayant le plus de points.
- En cas d'égalité dans ce mini championnat, le classement des équipes est effectué en tenant compte :
  - a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles.
  - b) de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles.
  - c) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de cette triangulaire.
  - d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.
  - e) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de l'équipe ayant reçu le moins de carton jaune (1 pt) et rouge (3 pts) dans ce mini championnat.
  - f) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement de la 1<sup>ère</sup> phase.
  - g) cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

## **FINALES CHAMPIONNATS A CHATEAU L'EVEQUE LE 18 JUIN 2023**

- *Finale Critérium à 8* : de 10H à 12H15 - Matchs de 2 x 20 mn

- Les premiers de chaque poule seront classés de 1 à 3 selon le critère points / matchs.

- Le premier match opposera 2 à 3 à 10H

Le deuxième match opposera le 1 au perdant du 1<sup>er</sup> match à 10H50

Le troisième match opposera 1 au vainqueur du 1<sup>er</sup> match à 11H30

En cas d'égalité sur un match, il sera procédé à une séance de tirs au but.

- Pour ce mini championnat en triangulaire, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul avec victoire aux tirs au but : 2 points
- Match nul avec défaite aux tirs au but : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point

- En cas d'égalité dans ce mini championnat, le classement des équipes est effectué en tenant compte :

- a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles.
- b) de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles.
- c) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de cette triangulaire.
- d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.
- e) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de l'équipe ayant reçu le moins de carton jaune (1 pt) et rouge (3 pts) dans ce mini championnat.
- f) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement de la 1<sup>ère</sup> phase.
- g) cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

- *Finale Départemental 4* à 13H30

- *Finale Départemental 3* à 16H00

- *Finale Départemental 2* à 18H30